



COMMUNE DE OBERSAASHEIM

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'OBERSAASHEIM
DE LA SEANCE DU 04 JUILLET 2023

*Sous la présidence de Madame Marie-Laure GEBER, Maire.
Madame le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents.
Elle ouvre la séance à 19h30.*

Présents :

HAUMESSER Christian	1 ^{er} Adjoint au Maire
MELAYE Angéline	2 ^{me} Adjointe au Maire
CORTIJO Juan	3 ^{me} Adjoint au Maire

ACKERMANN Gérard – COMBRE Rémy – FROMM Christine – FURLING Magalie –
GUIRA Rita – HILDWEIN Joël – MAYNARD Marlyse – SCHUBNEL Thierry –
SPINDLER Camille

Absents :

Néant

Secrétaire de séance :

Madame SPITZ Rachel

L'ordre du jour est le suivant :

- 1) Approbation du dernier procès-verbal
- 2) Projet de restauration de zones humides à Obersaasheim
(Intervention de M. Dominique WECKNER – Rivières de Haute-Alsace)
- 3) Recours au service missions temporaires du Centre de Gestion FPT du Haut-Rhin
- 4) Revente matériels roulants
 - a) Tracteur RENAULT
 - b) Remorque GILIBERT
- 5) Remplacement des volets Maison des Associations
- 6) Guérin – Romestaing
- 7) Renouvellement des baux de chasse communaux période 2024/2033 – droit de chasse réservé
- 8) Divers

Madame le Maire souhaite la bienvenue à Monsieur Dominique WECKNER – Rivières de Haute-Alsace, pour la présentation du projet de restauration de zones humides à Obersaasheim et le remercie pour sa présence.

1. Approbation du dernier procès-verbal

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 16 mai 2023 a été transmis à tous les membres avant la réunion. Aucune observation n'ayant été formulée, il est approuvé à l'unanimité.

2. Projet de restauration de zones humides à Obersaasheim

Madame le Maire laisse la parole à Monsieur Dominique WECKNER des Rivières de Haute-Alsace.

Le Syndicat Mixte des cours d'Eau et Canaux de la Plaine de l'Ill a inscrit un projet de restauration de zones humides sur le ban de la Commune d'Obersaasheim à son programme opérationnel de travaux 2022/2023.

Les raisons de cette restauration sont diverses : régulation des crues, recharge des sols, épuration de l'eau et refuge pour les espèces.

Rivières de Haute-Alsace sera chargé des travaux et de toutes les démarches administratives.

La restauration s'effectuera aux lieux-dits *Des Oberwald* et *Woerthen*.

La période d'intervention se situera de fin octobre 2023 jusqu'au maximum fin janvier 2024 (durée des travaux : environ une semaine).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- donne un avis favorable au projet de restauration de zones humides sur le ban de la Commune d'Obersaasheim
- remercie Monsieur Dominique WECKNER pour son intervention.

3. Recours au service missions temporaires du Centre de Gestion FPT du Haut-Rhin

Madame le Maire indique au Conseil que le service « Missions temporaires » du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin permet la mise à disposition d'un agent contractuel aux Collectivités qui en expriment la demande en fonction de leur besoin.

Le Conseil Municipal,

Sur rapport de l'autorité territoriale

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 25 ;

Vu le modèle de délibération proposé par le Centre de Gestion FPT du Haut-Rhin ;

Considérant que le centre de gestion peut mettre des agents à disposition des collectivités et établissements qui le demandent pour assurer le remplacement d'agents momentanément indisponibles, pour assurer des missions temporaires, pour pourvoir la vacance d'un emploi qui ne peut être immédiatement pourvu ou pour affecter ces agents mis à disposition à des missions permanentes à temps complet ou non complet ;

Considérant que les dépenses supportées par le centre de gestion pour l'exercice de cette mission supplémentaire à caractère facultatif, sont financées par la collectivité ou l'établissement d'accueil dans des conditions fixées par convention ;

Considérant la nécessité d'assurer la continuité du service public ;

Décide

Article 1^{er} : À compter du 01 / 08 / 2023 , l'autorité territoriale est autorisée à recourir au service missions temporaires du Centre de Gestion FPT du Haut-Rhin pour assurer le remplacement d'agents momentanément indisponibles, pour assurer des missions temporaires, pour pourvoir la vacance d'un emploi qui ne peut être immédiatement pourvu ou pour affecter ces agents mis à disposition à des missions permanentes à temps complet ou non complet.

Article 2 : L'autorité territoriale est autorisée à signer tous les documents afférents, et notamment la convention de mise à disposition.

Article 3 : Une ampliation de la présente délibération sera adressée :

- au Représentant de l'État ;
- au Président du Centre de Gestion FPT du Haut-Rhin.

L'autorité territoriale informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de STRASBOURG dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

4. Revente matériels roulants

a) Tracteur RENAULT

Monsieur HAUMESSER Christian propose de vendre l'ancien tracteur communal RENAULT, en l'état, pour un montant de 22 500,00 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve cette proposition et charge Madame le Maire ou son représentant de signer tout document afférent à ce dossier.

b) Remorque GILIBERT

Monsieur HAUMESSER Christian propose également de mettre en vente l'ancienne remorque GILIBERT au prix de 4 400,00 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve cette proposition et charge Madame le Maire ou son représentant de signer tout document afférent à ce dossier.

5. Remplacement volets Maison des Associations

Monsieur HAUMESSER Christian présente trois devis à l'assemblée concernant la mise en place de volets roulants (en remplacement des volets battants) - côté nord - à la Maison des Associations. Deux à l'étage et deux au rez de chaussée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- décide de porter son choix sur l'entreprise Wurth de Bootzheim pour un montant de 3 283,20 € TTC
- charge Madame le Maire ou son représentant de signer tout document afférent à ce dossier.

6. Guérin – Romestaing

La date du voyage à Guérin et Romestaing se rapprochant, il convient d'organiser les différents déplacements.

Un bus sera programmé pour la prise en charge des participants d'Obersaasheim à l'aéroport Bâle / Mulhouse et pour le retour de l'aéroport jusqu'à Obersaasheim.

Un autre bus est à prévoir pour les déplacements sur place.

Le coût total des différents transports s'élève à 3 010,00 euros TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte que la commune prenne en charge les frais de bus. Pour rappel, les frais d'avions seront à la charge des participants.

7. Renouvellement des baux de chasse communaux période 2024/2033 – droit de chasse réservé

L'une des premières décisions à adopter dans le cadre du renouvellement des baux de chasse communaux concerne l'affectation du produit de la location de la chasse payé par les locataires.

C'est ainsi que, par délibération en date du 16 mai 2023 - point 9 -, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé de renoncer au produit de la chasse pour la période 2024 – 2033 ainsi qu'à la mise en œuvre de la procédure de consultation des propriétaires.

Chaque propriétaire peut se réserver l'exercice du droit de chasse sur les domaines d'une contenance de 25 hectares au moins d'un seul tenant, sur les lacs et étangs d'une superficie en eau de 5 hectares au moins.

Les voies de circulation, cours d'eau et chemins de fer n'interrompent pas la continuité d'un fonds, sauf en cas d'aménagements empêchant le passage du grand gibier.

Les propriétaires souhaitant se réserver l'exercice du droit de chasse doivent en aviser le Maire au moyen d'une déclaration écrite dans un délai de 10 jours à compter de la publication de la décision d'abandonner ou non le loyer de la chasse à la Commune. Toutefois, les décisions anticipées sont possibles. Lorsque les fonds sont situés sur plusieurs bans communaux, la déclaration doit être faite à chacune des communes concernées.

S'agissant d'Obersaasheim, six propriétaires possèdent un domaine de plus de 25 hectares d'un seul tenant et peuvent donc se réserver l'exercice du droit de chasse sur l'étendue de leur propriété :

- Monsieur ACKERMANN Arsène
- Monsieur MEYER Gérard
- Monsieur SCHELCHER Jean-Claude
- Madame DIETSCH Régine
- La Collectivité Européenne d'Alsace
- Monsieur FUCHS Daniel

L'ensemble de ces propriétaires ont été contactés, afin qu'ils nous fassent part de leur décision par écrit :

- Monsieur ACKERMANN Arsène, Monsieur MEYER Gérard, Monsieur SCHELCHER Jean-Claude, Madame DIETSCH Régine et la Collectivité Européenne d'Alsace ne souhaitent pas se réserver l'exercice du droit de chasse.
- Monsieur FUCHS Daniel, quant à lui, se réserve l'exercice du droit de chasse.

Madame le Maire prend acte de leur décision.

8. Divers

- a) Madame le Maire fait part de demandes de déclarations d'intention d'aliéner pour lesquelles elle n'a pas fait valoir son droit de préemption.
- b) Madame le Maire rappelle qu'il appartient aux habitants de tailler leurs haies en limite de propriété, afin qu'elles n'empiètent pas sur les trottoirs ou chez les voisins.
Il en est de même pour le désherbage manuel contre les murets, maisons et clôtures.
- c) Madame le Maire informe l'assemblée que l'événement festif « L'Ile aux enfants » organisé habituellement fin juin n'aura pas lieu cette année en raison d'importants travaux d'aménagement de l'Ile du Rhin.

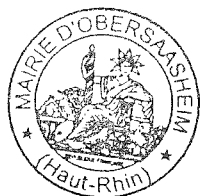
- d) Madame le Maire rappelle que Madame ARNOULD Cindy quittera son poste au 31 août 2023. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de lui offrir un bon cadeau pour un restaurant d'un montant de 150,00 euros.
- e) Madame le Maire informe l'assemblée que le secrétariat de la Mairie sera ouvert du 10 juillet 2023 au 1^{er} septembre 2023 inclus – les mardis, mercredis et jeudis matins de 9h à 12h et les mardis après-midis de 14h à 16h. La Mairie sera également fermée du 17 juillet au 26 juillet inclus et du 7 août au 9 août 2023 inclus.
- f) Madame le Maire informe avoir été destinataire d'un courrier de la Collectivité Européenne d'Alsace concernant « l'Alsace de demain » proposant la participation et les contributions des Alsaciens. Possibilité de se rendre sur la plate-forme citoyenne <https://entre-vos-mains.alsace.eu> pour y déposer les contributions.
- g) Madame le Maire informe avoir été destinataire d'une demande d'une personne qui souhaiterait créer une micro-crèche, à titre privé, basée sur la pédagogie de la libre motricité, du libre cheminement en y intégrant la nature et la participation des parents. Concernant ce projet de micro-crèche, le conseil municipal propose à la municipalité de prendre rendez-vous avec le demandeur pour avoir de plus amples renseignements.
- h) Madame le Maire informe que les demandes de carte nationale d'identité et passeport peuvent désormais également se faire à Fessenheim, au bureau CNI/Passeport, situé 3 rue des Seigneurs 68740 Fessenheim.
- i) Madame le Maire fait part de la réglementation en cours concernant les tirs des feux d'artifices, les feux festifs, le lâcher de lanternes...
- j) Madame le Maire informe avoir été destinataire d'un courrier dans la boîte à idées, concernant un problème de haies non taillées et une demande de mise en place de signalisation routière. Ce dernier point sera examiné lors d'une prochaine réunion de la commission « Voirie ».
- k) Madame le Maire fait part de la plainte d'une riveraine de la rue des Tilleuls suite à des plantations effectuées sur une petite parcelle communale.
- l) Madame le Maire fait part des remerciements des élèves du groupe scolaire « Le vieux Noyer » suite au voyage scolaire effectué grâce – entre autres – à l'aide communale.
- m) Monsieur HAUMESSER Christian informe que la commande de mobilier n'a pas pu aboutir, la société ayant fait faillite. Une autre commande auprès d'un autre fournisseur a été validée.
- n) Monsieur HAUMESSER Christian fait part d'un problème d'acoustique dans les locaux du périscolaire. Il présente deux devis pour des panneaux capteurs de son ainsi qu'une analyse acoustique.
- Après en avoir délibéré, le conseil municipal :
- décide de retenir le devis de l'entreprise PYT d'un montant de 3 618,72 euros TTC.
 - charge Madame le Maire ou son représentant de signer tout document afférent à ce dossier.
- o) Monsieur HAUMESSER Christian informe que des travaux de gravillonnage auront lieu dans certaines rues du village les 6 et 7 juillet 2023.

- p) Monsieur SCHUBNEL Thierry rend compte d'un point discuté lors de la dernière réunion de la commission « travaux ». Il concerne l'emplacement réservé situé près de l'église. La commission propose de « garder » une partie seulement de cet emplacement réservé pour l'extension du cimetière. Le conseil municipal accepte cette proposition.
- q) Monsieur COMBRE Rémy informe que l'ordinateur et l'imprimante sont installés pour la directrice du périscolaire.
- r) Monsieur COMBRE Rémy informe que l'imprimante pour les sapeurs-pompiers a été livrée. Un rendez-vous va être pris pour l'installation.
- s) Monsieur ACKERMANN Gérard informe qu'un sapin situé près du terrain de foot serait à enlever, pour des raisons de sécurité.
- t) Monsieur ACKERMANN Gérard demande où en est le remplacement du miroir détérioré rue Louis Pasteur. Madame le Maire répond que le dossier est en cours.
- u) Monsieur HILDWEIN Joël informe que le SIAEP possède désormais un site internet. Les déclarations de relevé de compteur peuvent y être effectuées.
- v) Madame MAYNARD Marlyse demande des informations complémentaires quant à une demande effectuée aux membres de l'Association de pêche, à savoir l'enlèvement d'un plancher bois mis en place sous la tente. Madame le Maire répond que, depuis l'établissement du constat d'infraction (construction illégale), c'est désormais le Procureur de la République qui décide de la suite à donner à cette « affaire » et, qu'en aucun cas, elle se prononcerait ou interviendrait. Elle rappelle, une fois de plus, qu'elle n'a fait - et ne fait - que respecter les obligations imposées par le Code de l'Urbanisme.
- w) Madame FROMM Christine rappelle les augmentations des tarifs de l'eau, de l'électricité... et propose par conséquent de revoir les tarifs de location de la salle polyvalente à la hausse.
Le conseil municipal approuve cette demande et décide de valider les nouveaux tarifs lors de la prochaine réunion de conseil municipal. Le contrat de location sera également à revoir.
- x) Madame FURLING Magalie fait part d'un lampadaire défectueux à l'angle de la rue des Prés et de la rue Michel Klem.
- y) Monsieur CORTIJO Juan informe qu'une manœuvre est prévue au groupe scolaire vendredi 7 juillet 2023, sur la journée.
- z) Madame MELAYE Angéline propose de mettre en avant, pour la décoration du village, les anciens cadrans de l'église.
Le conseil municipal approuve cette initiative et lance la réflexion.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne n'ayant demandé la parole, Madame le Maire clôt la séance à 22 h 15.

Obersaasheim, le 6 juillet 2023

Le Maire,



A handwritten signature in black ink, appearing to read "M. Geber", is written over the seal.

Marie-Laure GEBER

COMMUNE D'OBERSAASHEIM

PV DU CM DU 04/07/2023

Tableau des signatures
Pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du conseil municipal
de la Commune de OBERSAASHEIM de la séance du 04 juillet 2023

- 1) Approbation du dernier procès-verbal
- 2) Projet de restauration de zones humides à Obersaasheim
(Intervention de M. Dominique WECKNER – Rivières de Haute-Alsace)
- 3) Recours au service missions temporaires du Centre de Gestion FPT du Haut-Rhin
- 4) Revente matériels roulants
 - a) Tracteur RENAULT
 - b) Remorque GILIBERT
- 5) Remplacement volets Maison des Associations
- 6) Guérin – Romestaing
- 7) Renouvellement des baux de chasse communaux période 2024/2033 – droit de chasse réservé
- 8) Divers

<i>Nom et prénom</i>	<i>Qualité</i>	<i>Signature</i>	<i>Procuration</i>
GEBER Marie-Laure	Maire		
HAUMESSER Christian	1 ^{er} Adjoint au Maire		
MELAYE Angéline	2 ^{me} Adjointe au Maire		
CORTIJO Juan	3 ^{me} Adjoint au Maire		
MAYNARD Marlyse	Conseillère municipale		
COMBRE Rémy	Conseiller municipal		
HILDWEIN Joël	Conseiller municipal délégué		
SCHUBNEL Thierry	Conseiller municipal délégué		
FROMM Christine	Conseillère municipale déléguée		
GUIRA Rita	Conseillère municipale		
ACKERMANN Gérard	Conseiller municipal		
FURLING Magalie	Conseillère municipale		
SPINDLER Camille	Conseillère municipale		

Accusé de réception en préfecture
 068-216802462-20230704-01-04-07-2023-AI
 Date de télétransmission : 06/07/2023
 Date de réception préfecture : 06/07/2023

COMMUNE D'OBERSAASHEIM

PV DU CM DU 04/07/2023

Accusé de réception en préfecture
068-216802462-20230704-01-04-07-2023-AI
Date de télétransmission : 06/07/2023
Date de réception préfecture : 06/07/2023